

PROVINCE DE QUÉBEC40^e LÉGISLATURE1^{RE} SESSION**QUÉBEC, LE 1^{ER} JUILLET 2013**

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 1^{er} juillet 2013*

Aujourd'hui, à une heure quinze minutes, il a plu à l'honorable Administratrice du Québec de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 54 Loi sur la reprise des travaux dans l'industrie de la construction

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par l'honorable Administratrice du Québec.